



LISTE DES DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Absent
15	15		

Les conseillers municipaux de Mens régulièrement convoqués en date du 22-04-2026 se sont réunis en mairie salle du conseil municipal, le 28 AVRIL 2026 à 18h30, sous la présidence de Josiane CHEVALIER, maire. Etaient présents : Josiane CHEVALIER, Jean-Louis GOUTEL, Margaux TENDRON, Alain FAURE, Marie-Hélène ALLARD, Claude BRONNER, Myriam CAPELLI, Daniel DUSSERT, Lauriane JOSSERAND, Mathieu FAURE, Valérie DUSSERT, Eddy JOSE, Claire-Lise GALLAND, Daniel MORE, Charlotte AMIRANTE. Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des Collectivités territoriales. La Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé,

en conformité de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil, Valérie DUSSERT est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

La Maire ouvre la séance à 19h05.

ORDRE DU JOUR :

1. Désignation des représentants dans les commissions et organismes extérieurs :
 - a. DEL2026-04-01 : CCID
 - b. DEL2026-04-02 : SPR : *reportée*
 - c. DEL2026-04-03 : CCAS
 - d. DEL2026-04-04 : commission de contrôle des listes électorales : *reportée*
 - e. DEL2026-04-05 correspondant défense
2. DEL2026-04-06 : DM n°2 Budget Principal 02430 (M57A)
3. DEL2026-04-07 : Installation de bornes électriques sur l'espace public
4. DEL2026-04-08 : Redevances eau et assainissement
5. DEL 2026-04-09 : Contre-valeur de la redevance / prélèvement sur la ressource en eau au 1er janvier 2026

DEL2026-04-01 : Renouvellement de la commission communale des impôts directs (CCID)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- De désigner Mme Josiane CHEVALIER, Maire, présidente de la CCID et de désigner la liste des candidats titulaires suivants :

- o M. Jean-Louis GOUTEL, 1^{er} adjoint
- o Mme Marie-Hélène ALLARD, 4^{ème} adjointe
- o Mme Margaux TENDRON, 2^{ème} adjointe
- o Mme Lauriane JOSSERAND, conseillère déléguée
- o Mme Valérie DUSSERT, conseillère déléguée
- o M. Daniel MORE, conseiller

Et des candidats suppléants suivants :

- o M Alain FAURE, 3^{ème} adjoint
- o M. Daniel DUSSERT, conseiller délégué
- o M. Claude BRONNER, conseiller délégué
- o M. Eddy JOSÉ, conseiller délégué
- o M. Mathieu FAURE, conseiller délégué
- o Mme GALLAND Claire-Lise, conseillère

- De compléter la liste des candidats titulaires et suppléants en sollicitant l'accord des représentants désignés à l'occasion de la précédente mandature à savoir : Pierre BEJAJI, Stephanie LORENZI, Veronique MENVIELLE, Philippe MONCADA, Marcel CALVAT, Jean-Paul CHABERT ;

Suppléants : Sylvain PASCAL, Martine JOUBERT, Stephanie MARGUERET, Paulette FAURE, Gilbert BAUP, Cecile PERRIER



LISTE DES DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

DEL2026-04-02 : SPR, désignation des représentants

Le Conseil Municipal décide de reporter cette délibération au prochain conseil en vue de compléter la liste de représentants en prenant contact avec eux.

DEL2026-04-03 : CCAS, désignation des représentants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 3 abstentions et 12 voix pour : décide de fixer à 10 le nombre des membres du conseil d'administration, étant entendu qu'une moitié sera désignée par le conseil municipal et l'autre moitié par le maire ; désigne représentants du conseil municipal au sein du CCAS de la commune de MENS :

Josiane Chevalier Présidente en sa qualité de Maire

Valerie Dussert Vice-Présidente

Myriam Capelli

Lauriane Josserand

Daniel More

La maire désigne Bernadette Bono, Paulette Faure, Veronique Menvielle, Eliane Rouge et Chantal Poite, également au sein du CCAS de la commune de MENS.

DEL2026-04-04 : commission de contrôle des listes électorales, désignation des représentants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de reporter cette délibération au prochain conseil en vue d'en préciser juridiquement les conventions d'attribution des désignations.

DEL2026-04-05 correspondant défense, désignation des représentants

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Madame Josiane CHEVALIER comme correspondant Défense de la commune.

DEL2026-04-06 : DM n°2 Budget Principal 02430 (M57A)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal telle que présentée en séance afin de prendre compte pour l'exercice 2026 : une augmentation de la subvention attribuée à l'association Le Sou des Ecoles pour son projet de voyage scolaire

Le phasage de la mission de maîtrise d'œuvre de restauration du Temple de Mens

DEL2026-04-07 : Installation de bornes électriques sur l'espace public

Après en avoir délibéré, le conseil municipal réserve avec 3 voix contre et 12 voix une suite favorable au projet de M ; Pelloux et autorise Mme La Maire à signer la convention d'occupation de l'espace public avec l'entreprise et tous documents inhérents à cette mise à disposition. Une prochaine délibération sera proposée pour préciser les termes de ladite convention.



LISTE DES DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 AVRIL 2026

DEL2026-04-08 : Redevances eau et assainissement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 0,01 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des réseaux d'eau potable » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2026,
- De fixer à 0,39 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour consommation d'eau » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2026,
- De fixer à 0.01 €HT /m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assaini, applicable à compter du 1er janvier 2026

DEL 2026-04-09 : Contre-valeur de la redevance / prélèvement sur la ressource en eau au 1er janvier 2026

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De fixer à 0,0466€ HT/m³ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour prélèvement sur la ressource en eau » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, applicable à compter du 1er janvier 2026 sur le territoire de la Commune de Mens géré en régie.
- D'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- D'informer que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Grenoble (par voie postale ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

Fait à MENS, le 04/05/2026

Josiane CHEVALIER, La Maire

La secrétaire de séance, Valérie DUSSERT

